



**LA RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS AU
QUÉBEC : UNE NÉCESSITÉ**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES
FINANCES PUBLIQUES DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE DU QUÉBEC**

OCTOBRE 1999

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

LA RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS AU QUÉBEC : UNE NÉCESSITÉ

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

OCTOBRE 1999

• • •

INTRODUCTION

Le Conseil du Patronat du Québec (C.P.Q.) remercie la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale de lui donner l'opportunité de présenter son point de vue sur la nécessité de réduire l'impôt des particuliers au Québec.

En mars dernier, lors de la présentation de son budget 1999-2000, le ministre des Finances du Québec déposait également un document de consultation intitulé *Réduction de l'impôt des particuliers*. D'entrée de jeu, le ministre des Finances précise que les impôts des particuliers seront réduits de 1,3 milliard de dollars au cours du présent mandat du gouvernement, donc sur une période d'environ quatre ans. Une première réduction de 400 millions de dollars a été annoncée pour juillet 2000, ce qui veut dire qu'en l'an 2000, c'est une diminution de seulement 200 millions de dollars à laquelle on peut s'attendre, ce qui représente 1,3 % de tous les impôts payés par les particuliers. La question qui se pose, selon le document de consultation, se résume alors à la suivante : les impôts de qui faut-il diminuer?

Dans ce mémoire, nous faisons, dans une première partie, une brève synthèse du document de consultation et, ensuite, nous faisons état des réactions du C.P.Q. et de la voie qu'il privilégie en matière de réduction de l'impôt des particuliers.

I- RÉSUMÉ DU DOCUMENT DE CONSULTATION

A. L'EFFORT DES PARTICULIERS ET LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT AU QUÉBEC

On le savait déjà, le document de consultation nous le confirme, en pourcentage du PIB, les recettes fiscales totales prélevées par tous les paliers de gouvernement sont plus élevées au Québec que partout ailleurs au Canada. Au titre de l'importance de l'impôt des particuliers en pourcentage du PIB, le Québec dépasse toutes les provinces canadiennes et tous les pays membres du G-7.

Les recettes fiscales représentent en effet 42,4 % du PIB au Québec en 1996, comparativement à 36,8 % au Canada et 28,5 % aux États-Unis. Résultat : le revenu personnel disponible réel par habitant a augmenté d'environ 1,9 % au Québec et au Canada comparativement à 27 % aux États-Unis, entre 1983 et 1997.

Les calculs du ministère des Finances indiquent également que les contribuables québécois supportent en 1999 un fardeau fiscal de 13,4 % supérieur à celui qu'ils supporteraient si le régime fiscal ontarien s'appliquait au Québec, soit une somme additionnelle de 5,4 milliards de dollars. Cette somme est passée à 8 milliards de dollars avec les mesures de réduction additionnelles d'impôts annoncées dans le budget ontarien du 4 mai dernier. Or, le gouvernement du Québec ne s'est engagé que pour une baisse de 1,3 milliard de dollars sur quatre ans. Avec le budget 1999-2000 de l'Ontario, qui donne encore plus d'oxygène aux contribuables de cette province, l'écart entre le fardeau fiscal des contribuables québécois et ontariens s'élargit démesurément.

Ce qui caractérise aussi la fiscalité des particuliers au Québec, c'est la progressivité de l'impôt. Depuis des années, l'accent est mis sur un régime fiscal qui favorise un impôt moins élevé qu'ailleurs pour les personnes et les familles à faible revenu et un impôt plus élevé qu'ailleurs pour les ménages à revenu plus élevé. Selon le ministre, le Québec s'est doté du régime d'imposition le plus progressif d'Amérique du Nord et il doit le demeurer. Pour l'essentiel, trois éléments reflètent cette progressivité de l'impôt :

1. Un nombre élevé de contribuables ne paient pas d'impôt

En 1996, dernière année disponible, sur 5,1 millions de contribuables, 2 millions n'ont payé aucun impôt. Qui plus est, le nombre de contribuables non imposables est passé de 27,9 % de tous les contribuables en 1982 à 39,2 % en 1996. Le seuil d'imposition d'une famille ayant deux enfants est passé de 8 831 \$ en 1982 à 30 189 \$ en 1999.

Par ailleurs, en 1996, plus de 4,5 millions de contribuables ont contribué pour 51,6 % de tous les impôts payés par les particuliers, alors que seulement 525 000 ont payé 48,4 % de tous les impôts.

2. Les particuliers qui ont un revenu supérieur à 50 000 \$ sont mis à rude épreuve

À partir de 50 000 \$ de revenu, un couple qui a deux enfants paie plus d'impôt au Québec qu'en Alberta, en Colombie-Britannique et, surtout, qu'en Ontario (+1 037 \$). Une personne vivant seule au Québec et ayant un revenu de travail de 50 000 \$ paie 3 863 \$ de plus d'impôt qu'en Ontario.

3. Les taux marginaux d'imposition sur les revenus les plus élevés seront encore les plus hauts en l'an 2000 (en tenant compte des budgets provinciaux de 1999)

| | 1996 | 2000 |
|-----------------------------|-------------|-------------|
| Québec | 52,9 % | 51,7 % |
| Alberta | 46,1 % | 44,7 % |
| Ontario | 52,9 % | 47,8 % |
| Colombie-Britannique | 54,2 % | 51,8 % |
| Pennsylvanie | 41,3 % | 41,3 % |
| New York | 43,7 % | 43,7 % |

Ces taux marginaux d'imposition maximum s'appliquent à partir d'un seuil de revenu de 63 519 \$ au Québec et en Ontario comparativement à 425 000 \$ en Pennsylvanie et à New York.

B. LES CINQ SCÉNARIOS DE RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS SUGGÉRÉS DANS LE DOCUMENT

1. Scénario 1

Le scénario 1 vise à réduire les impôts des ménages à faible revenu et ceux des familles de la classe moyenne. Il conserve une table d'imposition à trois taux marginaux : le premier taux est réduit de 20 % à 19 % et s'applique jusqu'à un revenu imposable de 38 000 \$; le revenu imposable compris entre 38 000 \$ et 50 000 \$ est imposé au taux de 22 % comparativement à 23 % actuellement; le taux marginal de 26 % est maintenu et s'applique à partir de 50 000 \$.

Ce premier scénario augmente la progressivité du régime fiscal et, pour un revenu de travail au-dessus de 50 000 \$, il maintient, *grasso modo*, en faveur de l'Ontario, l'écart important entre les impôts payés au Québec et en Ontario. De plus, 54 300 contribuables ne paieraient plus d'impôt. Au total, on parle d'une réduction de 1,3 milliard de dollars.

2. Scénario 2

Le scénario 2 réduit surtout l'impôt des familles à revenus moyen et élevé. Même ici, le premier taux de la table d'imposition diminue de 20 % à 19 %, mais ne s'applique que sur les premiers 30 000 \$ de revenu imposable. Le deuxième taux est de 22 % et s'applique au revenu imposable se situant entre 30 000 \$ et 100 000 \$. Le taux le plus élevé est de 25 %, soit un point de moins que dans le régime actuel, et s'applique à un revenu imposable de plus de 100 000 \$.

C'est un scénario qui bonifie le régime fiscal des familles, quel que soit leur revenu, et qui contribue à réduire les écarts d'impôt avec l'Ontario d'environ 40 % pour une personne vivant seule. Ici encore, les hausses des seuils d'imposition nulle permettraient à 47 300 contribuables additionnels de ne plus payer d'impôt au Québec. Enfin, au Québec, à partir d'un revenu imposable d'environ 49 000 \$, on paie plus d'impôt qu'en Ontario, et à partir de 16 902 \$ pour une personne vivant seule. L'impact sur le fardeau fiscal total est une diminution d'environ 1,3 milliard.

3. Scénario 3

Ce scénario vise une réduction plus importante de l'impôt, à peu près proportionnelle pour l'ensemble des contribuables, à laquelle s'ajoute un soutien additionnel aux familles. La table d'imposition est modifiée comme suit :

- le premier taux d'imposition est réduit de 20 % à 18 % et s'applique jusqu'à un revenu imposable de 32 000 \$;
- le deuxième taux baisse de 23 % à 22 % pour un revenu imposable entre 32 000 \$ et 100 000 \$;
- enfin, le troisième taux est réduit de 26 % à 24 % et s'applique à partir d'un revenu imposable de 100 000 \$.

Ce scénario a un effet plus marqué chez les ménages qui bénéficient de la bonification de la réduction d'impôt à l'égard de la famille et réduit davantage l'écart d'impôt avec l'Ontario pour les contribuables qui gagnent plus de 100 000 \$. On paie toujours plus d'impôt au Québec à partir de 50 000 \$. Soixante-dix mille deux cents (70 200) contribuables additionnels ne paieraient plus d'impôt.

L'impact sur le fardeau fiscal total est une diminution de 1,9 milliard de dollars. Le document de consultation propose d'augmenter la taxe de vente du Québec de 7,5 % à 8,66 % pour récupérer 600 millions de dollars, perçus, pour l'essentiel, auprès des contribuables ayant un revenu de travail de plus de 50 000 \$ (ceux gagnant moins de 50 000 \$ bénéficieraient d'un crédit d'impôt remboursable pour TVQ bonifié).

4. Scénario 4

Ce scénario réduit surtout l'impôt des ménages de la classe moyenne. Il diffère des trois premiers scénarios du fait qu'il ne prévoit pas de bonification de la réduction d'impôt à l'égard de la famille.

Ce scénario comporte une table d'imposition à deux taux marginaux; le premier taux est de 20 % et s'applique jusqu'à un revenu imposable de 60 000 \$; le deuxième est de 25 % pour les revenus au-dessus de 60 000 \$. Pour les ménages à faible revenu, on prévoit une majoration de certaines sommes admissibles aux crédits d'impôt non remboursables.

Ce scénario entraîne une réduction plus marquée chez les ménages gagnant entre 50 000 \$ et 75 000 \$ et une baisse importante de l'impôt des familles à faible revenu. On réduit ainsi l'écart d'impôt entre le Québec et l'Ontario, mais on est toujours loin de l'éliminer. Ici aussi, on hausserait le seuil d'imposition nulle, ce qui permettrait à 65 700 contribuables de ne plus payer d'impôt au Québec. Ce scénario réduirait le fardeau fiscal des contribuables de 1,3 milliard de dollars.

5. Scénario 5

Le scénario 5 vise à réduire l'impôt des ménages à revenus moyen et élevé. Il propose la mise en place d'un seul taux marginal, soit de 20 %. On hausserait tout de même les seuils d'imposition nulle des ménages à faible revenu, ce qui permettrait à 65 800 d'entre eux de ne plus payer d'impôt au Québec.

Ce scénario réduirait l'impôt sur le revenu des particuliers de 1,7 milliard de dollars. Toutefois, on propose en même temps une hausse de la TVQ de 377 millions de dollars, coût absorbé par les contribuables ayant un revenu de travail de plus de 50 000 \$.

C'était le seul scénario (avant le budget ontarien 1999-2000) où un couple avec deux enfants au Québec payait moins d'impôt qu'en Ontario pour un revenu imposable de 100 000 \$ – le taux marginal d'imposition baissait de 51,7 % à 45,7 % (45,1 % en Ontario en 2005). Pour une personne vivant seule et gagnant 100 000 \$, l'écart d'impôt avec l'Ontario passait de 6 040 \$ à 2 216 \$.

II- RÉACTIONS ET PROPOSITIONS DU C.P.Q.

A. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

De prime abord, ce qui est frappant dans ce document de consultation, c'est le dilemme du ministre des Finances qui garde, coûte que coûte, un régime fiscal trop progressif et qui veut, en même temps, rendre le régime fiscal québécois plus compétitif avec d'autres provinces, notamment l'Ontario. Ce dilemme est en fait une contradiction, car on ne peut pas avoir un système fiscal qui prône la redistribution de la richesse et qui, à la fois, favorise la croissance économique. Les statistiques dans le document sont éloquentes à cet égard.

Que le gouvernement du Québec use de prudence en s'engageant à réduire le fardeau fiscal des particuliers, soit. Mais que son objectif déclaré soit de réduire un peu le fardeau fiscal des particuliers de façon à également diminuer un peu l'écart entre le Québec et l'Ontario, cela n'est pas suffisant, loin de là puisque cet écart atteint maintenant 8 milliards de dollars. L'objectif doit consister non seulement à éliminer l'écart avec l'Ontario, mais à se doter du régime fiscal des particuliers le plus compétitif au Canada. Ce n'est qu'à cette condition que le régime fiscal québécois contribuera à l'essor de l'économie.

Par ailleurs, pour quelle raison ne doit-on d'aucune façon réduire le fardeau fiscal des particuliers de plus de 1,3 milliard de dollars? Le document de consultation ne donne aucune explication à ce sujet. Pourtant, force est de constater que les diminutions d'impôt en Ontario ont créé un environnement économique propice aux dépenses des consommateurs, ce qui a également contribué à une augmentation des revenus au fisc. Ainsi, pour chaque dollar de revenu budgétaire, l'impôt des particuliers contribue pour 27 cents en Ontario comparativement à 33,8 au Québec, en 1999, et la taxe de vente rapporte 21 cents en Ontario et 14,1 au Québec. De plus, deux des cinq scénarios proposés dépassent l'allègement global de 1,3 milliard de dollars et le déficit serait comblé, suggère-t-on, par le recours à l'augmentation de la taxe de vente du Québec. La raison invoquée est qu'une augmentation de la taxe de vente pénalise moins les particuliers qu'une augmentation de l'impôt. Encore là, on ne comprend pas pourquoi on ne se fixe qu'un objectif maximum de 1,3 milliard de dollars de réduction de l'impôt des particuliers sur quatre ou cinq ans. Une augmentation de la taxe de vente serait inacceptable.

Qui plus est, lorsque le ministre des Finances affirme que le Québec s'est doté du régime d'imposition le plus progressif en Amérique du Nord, parce que la population privilégie des valeurs de solidarité et que, par conséquent, on ne peut d'aucune façon toucher à la progressivité du régime, il écarte du revers de la main toute suggestion d'amélioration du régime qui favoriserait la création de la richesse plutôt que la redistribution d'un gâteau collectif qui a du mal à devenir plus gros.

Nous récusons cet argument et nous déclarons haut et fort que l'objectif d'une politique fiscale est moins d'augmenter le nombre de contribuables qui ne paient pas d'impôt que de favoriser la création d'emplois, car le chômage demeure bien l'ennemi public numéro un au Québec et le fléau social le plus coûteux pour la société.

Ainsi, la forte progressivité de l'impôt nuit à la compétitivité de l'économie, à l'incitation au travail, à la création d'emplois et favorise l'évitement fiscal et l'exode des cerveaux, des jeunes diplômés en particulier.

B. L'INCIDENCE PRÉVISIBLE D'UNE DIMINUTION DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS

Une réduction de l'impôt des particuliers a une double incidence sur l'économie. Premièrement, une telle diminution laisse plus d'argent dans la poche des consommateurs et accroît la demande pour les biens et les services.

Les ménages dépensent la plus grande partie de leur revenu disponible pour l'achat de biens et de services, y compris le logement. Ces dépenses encouragent l'expansion des entreprises, l'investissement et la création d'emplois. Des niveaux d'emploi plus élevés encouragent, à leur tour, l'activité économique. Ces effets conjugués signifient qu'en bout de ligne l'augmentation des dépenses des consommateurs et l'investissement des entreprises excèdent le montant original de diminution d'impôt (l'effet multiplicateur), du moins, temporairement.

Deuxièmement, des taux d'impôt moins élevés peuvent aussi avoir des effets importants sur l'offre d'emploi, ce qui améliore la capacité productive de l'économie :

- une diminution des taux marginaux d'impôt augmente l'offre d'emploi, car des taux d'impôt moins élevés sont un incitatif au travail dans la mesure où les personnes en perçoivent un bénéfice accru;
- une diminution de l'impôt des particuliers augmente également les revenus d'investissement après impôt et encourage les gens à investir davantage;
- des investissements plus importants en ressources humaines (par l'entremise de l'éducation) ou en capital conduisent à une augmentation de la croissance économique à long terme. ¹

¹ *The Journal of Economic Perspectives*, hiver 1994, vol. 8 (1), p. 3-72.

Les effets économiques positifs d'une diminution de l'impôt dépendent, dans une certaine mesure, des perspectives et des attentes des gens. Si une diminution des impôts appréciable apparaît envisageable sur une période de temps assez longue parce qu'il n'y a plus de déficit budgétaire, par exemple, les gens ne s'attendent pas à avoir des diminutions temporaires et les dépenses de consommation seront influencées d'autant plus favorablement. Ces derniers seront également incités à accroître leur offre d'emploi et leur épargne.

C. L'EXPÉRIENCE AMÉRICAINE

Ces affirmations, qui semblent logiques, sont en bonne partie confirmées par l'expérience américaine en matière de fiscalité des particuliers. Il n'y a aucun doute que la diminution de l'impôt des particuliers sous le gouvernement Kennedy, au cours des années 60, et sous le régime Reagan, au cours des années 80, ont marqué le commencement d'une période de forte croissance économique. La diminution de l'impôt sous l'ère reaganienne a fait l'objet de nombreuses analyses aux États-Unis au cours des 25 dernières années. Les diminutions d'impôt de 1981 ont été suivies de la réforme de la fiscalité en 1986 qui, pour l'essentiel, a diminué les taux marginaux d'impôt et élargi l'assiette fiscale. Ces mesures ont été un facteur important d'explication de la croissance réelle moyenne annuelle de 4 % entre 1983 et 1989. Une étude ² conclut que, pour plusieurs pays, l'hypothèse de croissance économique faible en raison d'une forte taxation se vérifie bien que les résultats varient selon le type de taxe utilisé. Par ailleurs, l'étude indique aussi que l'effet à long terme d'une diminution de l'impôt des particuliers a pour résultat une augmentation du niveau de vie des citoyens en général.

D. LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ EN ALBERTA

Au dépôt du budget 1999-2000 de l'Alberta, présenté le 11 mars 1999, cette province a annoncé qu'elle avait choisi la voie d'un taux d'imposition provincial uniforme de 11 % pour l'année 2002. Cette réforme est intéressante, car elle s'apparente au scénario 5 proposé dans le document de consultation du gouvernement du Québec. L'analyse économique de l'impact de cette réforme est résumée dans le tableau suivant :

² E. Engen et J. Skinner, «Taxation and Economic Growth», *National Tax Journal*, 49, n° 4, décembre 1996, p. 615-640.

**Impact économique d'une diminution de l'impôt des particuliers de 500 millions \$
(différence par rapport au scénario d'origine)**

| | 1 ^{re} année | 2 ^e année | 3 ^e année | 4 ^e année | 5 ^e année |
|---|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| PIB réel (%) | 0,5 | 0,7 | 0,7 | 0,8 | 0,8 |
| Emploi ('000) | 3,9 | 7,6 | 11,0 | 14,1 | 17,1 |
| Main-d'oeuvre ('000) | 3,0 | 6,2 | 9,3 | 12,2 | 15,1 |
| Taux de chômage (%) | -0,1 | -0,1 | -0,1 | -0,2 | -0,2 |
| Immigration nette ('000) | 0,6 | 2,4 | 5,0 | 8,1 | 11,8 |
| Revenu personnel disponible (%) | 1,2 | 1,5 | 1,6 | 1,8 | 1,9 |
| Dépenses réelles des consommateurs (%) | 1,1 | 1,3 | 1,5 | 1,7 | 1,7 |
| Bénéfices des entreprises (%) | 2,1 | 2,4 | 1,8 | 1,5 | 1,5 |
| Investissement réel des entreprises (domiciliaire compris) (%) | 0,5 | 0,7 | 0,8 | 0,9 | 0,9 |
| Revenus budgétaires (millions \$) | 96 | 141 | 206 | 241 | 266 |

Source : Alberta, *Budget 1999*, 11 mars 1999.

Au cours de la première année, le revenu personnel disponible augmente de 1,2 % de plus que s'il n'y avait pas eu une diminution de l'impôt des particuliers de 500 millions de dollars, ce qui a également un effet positif sur les dépenses de consommation et les bénéfices des entreprises. Ces derniers contribuent à l'essor des investissements et de l'emploi (+3900). Le taux de chômage ne diminue que faiblement au début de la période, car l'augmentation de l'emploi est partiellement compensée par une augmentation de la main-d'œuvre et ce, pour deux raisons : premièrement, l'augmentation du revenu personnel disponible augmente le taux de participation de la main-d'œuvre active; deuxièmement, la main-d'œuvre s'accroît en raison d'une migration interprovinciale nette positive.

Les effets positifs de la diminution d'impôt s'accroissent avec le temps. Quatre ans après la diminution d'impôt, le PIB réel augmente de 0,8 % de plus, les dépenses de consommation réelles de près de 2,0 % et les investissements de près de 1,0 %. Les effets sur la création d'emplois sont évidents. Qui plus est, l'accroissement de l'activité économique minimise les dépenses fiscales du gouvernement puisque les revenus budgétaires s'accroissent d'année en année pour atteindre 266 millions de dollars la cinquième année.

Dans le contexte québécois, dans l'hypothèse où la croissance économique se poursuit à un rythme soutenu au cours des trois ou quatre prochaines années, l'impôt des particuliers devrait diminuer d'au moins 3 milliards de dollars sur deux ans pour rendre notre régime fiscal le moins compétitif, ce qui, nul doute, aurait des effets très positifs sur la croissance économique, notamment sur la croissance de l'emploi.

E. LE CHOIX D'UN SCÉNARIO

Pour le C.P.Q., le scénario 5 a quelques mérites, même s'il n'atteint qu'en partie un certain nombre d'objectifs. Ce scénario vise à réduire l'impôt des ménages à revenus moyen et élevé, là où l'écart d'impôt comparativement à l'Ontario, par exemple, est le plus prononcé. Il est d'autant plus justifié que, depuis de nombreuses années, ce sont les personnes à revenu élevé qui, par leur contribution au fisc, ont plus que proportionnellement contribué à maintenir une bonne partie des programmes sociaux et à rétablir l'équilibre budgétaire.

Il est absolument nécessaire de donner une incitation à la main-d'œuvre spécialisée et aux dirigeants de haut niveau si on veut éviter des lendemains difficiles aux entreprises. Comme la « matière grise » est devenue l'élément essentiel du capital d'une entreprise, cette dernière doit pouvoir compter non seulement sur la rétention de ses meilleurs éléments, mais également être capable d'attirer l'expertise d'où qu'elle vienne dans le monde.

Les déclarations récentes des hauts dirigeants de Bell Canada et Nortel sont édifiantes : un ingénieur de Nortel qui gagne 140 000 \$ par an au Canada a un revenu net d'au moins 30 % inférieur à celui d'un homologue texan gagnant un salaire équivalent de 94 000 \$ US. Pour garder un tel ingénieur au Canada, des compagnies comme Nortel devraient payer l'équivalent de 200 000 \$ CAN afin de compenser la différence d'impôt sur le revenu.

Par ailleurs, accroître encore la progressivité du régime en haussant les seuils d'imposition nulle des ménages à faible revenu peut résoudre la perception d'un problème d'équité à court terme, mais poser un problème à long terme. Si cette tendance lourde se maintient, comme disent les démographes, d'ici une quinzaine d'années, ce seront près de trois millions de contribuables qui seront exemptés d'impôt! Or, si l'on en croit les démographes, la population du Québec ne progressera que très lentement au cours des prochaines années, avec un rétrécissement à la base de la pyramide des âges, étant donné le très faible taux de fécondité. Par conséquent, les charges fiscales reposeront de plus en plus sur un nombre restreint de contribuables.

Le scénario 5 a le mérite d'être simple puisqu'il n'envisage qu'un seul taux marginal à 20 %. La recherche de la simplicité dans les formulaires de déclaration d'impôt est importante, car jusqu'à maintenant elle a été plutôt évasive. La complexité de notre régime fiscal est également due à une progressivité de l'impôt basée sur le revenu familial et la multitude de crédits, à un titre ou à un autre. Ce scénario pourrait aussi tenir compte de l'inflation et, par conséquent, être indexé à l'Indice des prix à la consommation.

En fait, le gouvernement devrait rétablir la pleine indexation du régime d'impôt sur le revenu des particuliers. Cette mesure est nécessaire pour éviter aux contribuables de subir d'autres hausses d'impôt du type de celles auxquelles ils sont assujettis par le biais d'une indexation partielle. Partielle, parce que périodiquement le gouvernement a ajusté son soutien financier à l'égard des familles les moins nanties, des enfants, etc. Il faut également noter que l'imposition des revenus des particuliers s'est singulièrement compliquée au fil des ans, si bien que ces ajustements à l'inflation n'ont certainement pas profité à la majorité des contribuables.

Un travailleur dont le revenu était de 25 000 \$ en 1986 a subi une perte de pouvoir d'achat de 33,1 % comparativement à 1996. C'est dire que son revenu réel n'était que de 18 786 \$ en 1996. Avec un tel revenu réel, il pouvait s'acheter le même panier de biens et de services qu'en 1986. Mais en 1996, il a été taxé sur 25 000 \$ à un taux marginal de 23 %. Le fisc a réalisé une plus-value de 1 430 \$ ($25\,000 \$ \times 23\% - 18\,786 \$ \times 23\%$). Qui plus est, un bon nombre de contribuables ont eu des augmentations de salaire qui les ont fait passer dans des tranches de revenu imposable supérieures. L'indexation partielle des crédits d'impôt de toute nature n'a pas entièrement compensé les effets de la non-indexation des taux marginaux d'impôt, notamment pour les tranches de revenu entre 25 000 \$ et 50 000 \$.

Par conséquent, avec un seul taux d'impôt à 20 %, il serait tout de même nécessaire d'avoir une pleine indexation des crédits d'impôt pour éviter que les contribuables ayant un revenu imposable de moins de 25 000 \$ ne soient indûment pénalisés par les effets de l'inflation. Comme disait le ministre des Finances lors des débats de la Commission des finances publiques, le jeudi 10 avril 1997 : « La non-indexation ne fait pas augmenter les taux marginaux. Elle fait augmenter le montant des impôts. »

Pour toutes ces raisons, le C.P.Q. recommande d'adopter une politique de réduction de l'impôt des particuliers qui s'inspire du scénario 5; ce dernier est le plus susceptible de favoriser la création d'emplois et la croissance de l'économie québécoise à la condition, toutefois, de diminuer davantage le fardeau fiscal des particuliers que ce qui est proposé.

III- RECOMMANDATIONS

1. Le C.P.Q. recommande au gouvernement de mettre en œuvre une politique de réduction de l'impôt des particuliers de 3 milliards de dollars sur une période de deux ans. Même avec une telle diminution, le fardeau fiscal des contribuables québécois demeurera toujours beaucoup plus élevé que celui des contribuables ontariens. C'est donc dire que cet effort devra être poursuivi sur une longue période.
2. Cette politique de réduction de l'impôt des particuliers devrait s'inspirer du scénario 5 qui a le mérite de ne proposer qu'un seul taux marginal de 20 % et donc, de viser à rendre le régime fiscal des particuliers plus simple. Ce scénario est également le plus susceptible de favoriser la croissance de l'emploi.
3. Le gouvernement doit rétablir la pleine indexation de l'impôt des particuliers.
4. Pour le C.P.Q., l'atteinte d'un objectif de diminution du fardeau fiscal des particuliers de 3 milliards de dollars doit être mis en œuvre sans que, d'aucune façon, le gouvernement n'augmente les revenus de l'État par le biais de la TVQ, des taxes foncières ou toute autre forme d'imposition.

C.P.Q.
Octobre 1999

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
4^e trimestre 1999